

MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 Aout 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller; Marc-André Diné, Guylaine Marin, conseillère; Valérie Bertrand, conseillère et Marie-Laure Rioux, conseillère; formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Sont absents : conseiller; Rémy-Richard Leclerc

Est également présente Dasmine Matiedje, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AOUT 2024

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution pour adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour adoption du procès-verbal du 8 juillet 2024
4. Dépôt des engagements
5. Résolution pour autoriser le paiement des factures
6. Résolution pour adopter les amendements et le rapport budgétaires
7. Résolution pour modifier le taux d'intérêt pour l'emprunt temporaire à la caisse Desjardins
8. Résolution pour demander la soumission pour la route du Mont Martre
9. Résolution pour autoriser un ajustement du taux horaire et payer les arrérages à Réjean Gagné
10. Résolution pour autoriser les vacances de la directrice générale et greffière-trésorière
11. Résolution pour autoriser la demande d'une nouvelle carte de crédit
12. Résolution pour abroger la résolution numéro 2024-07-112
13. Résolution pour adjudication du contrat pour nettoyage des fossés du Mont-Martre (pinces farine)
14. Infos
 - Compost
 - La TECQ
 - Courriers
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2024-08-122

2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **la conseillère Marie-Laure Rioux** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-123

3. RÉOLUTION POUR ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par **la conseillère Valerie Bertrand Lemay** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-124

4. DÉPÔT DES ENGAGEMENTS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des engagements pour la période du 3 juin 2024 au 4 août 2024 totalisant la

somme de 17 790.54 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

- 2024-08-125 5. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**
Il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 14 280.40 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-08-126 6. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024**
Année 2024
Il est proposé par le **conseiller Philippe Achaintre** d'adopter la liste des amendements budgétaires de l'année 2024 du journal du budget révisé portant le numéro d'écriture 938 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 5 août 2024 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2024 montrant aucun surplus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-08-127 7. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS**
Il est proposé par le **conseiller Marc-André Diné** de modifier la résolution numéro 2024-07-117 du 8 juillet 2024 pour fixer le taux d'intérêts au taux préférentiel en vigueur qui est de 6.70% plus 0.50 % soit 7.2 %. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-08-128 8. RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SOUMISSION POUR LA ROUTE DU MONT MARTRE**
Il est proposé par la **conseillère Marie-Laure Rioux**:
. d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o et dans le journal local l'avantage gaspésien pour la réfection de la Route du Mont Martre et que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé;
. que ces dépenses soient payées par la subvention de la TECQ 2019-2024.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-08-129 9. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE ET À PAYER ET PAYER LES ARRÉRAGES À RÉJEAN GAGNÉ**
Attendu que le poste d'agent municipal avait été publié avec un taux horaire 18.50 \$;
Attendu que depuis le mois de mai 2024 jusqu'au 27 juillet 2024, Réjean Gagné est rémunéré au taux horaire de 18 \$;
Il est proposé par le **conseiller Philippe Achaintre** d'ajuster le salaire de Réjean Gagné au taux horaire de 18.50 \$ et de lui payer les arrérages qui lui sont dus depuis le mois de mai 2024 qui s'élèvent à 313.25 \$ pour 626.50 heures de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents
- 2024-08-130 10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**
Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière désire prendre une semaine de vacances à ses frais;
Il est proposé par la **conseillère Marie-Laure Rioux**:
. d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à prendre une semaine de vacances du 8 au 14 septembre 2024 inclusivement;
. que l'hôtel de ville soit fermé pendant cette période.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2024-08-131 11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DEMANDE D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT**
Il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** :

- . d'autoriser la directrice générale à demander une nouvelle carte de crédit au nom de la Municipalité de la Martre;
 - . que le montant de crédit autorisé sur la carte doit être conforme aux besoins de la Municipalité;
 - . que la carte de crédit soit utilisée exclusivement à des fins professionnelles et conformément aux politiques de la municipalité.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-132 13. RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-112

Il est proposé par le **conseiller Marc-André Dinel** d'abroger la résolution numéro 2024-07-112 vu que des circonstances ont changé depuis l'adoption de cette résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-133 14. RÉSOLUTION POUR ADJUDICATION DU CONTRAT POUR NETTOYAGE DES FAUSSÉS DU MONT-MARTRE (PINCES FARINE)

Il est proposé par le **conseiller Philippe Achaintre** :

- . d'adjudiquer le contrat pour le nettoyage des fossés du chemin du Mont-Martre à l'entreprise 9170 2902 Québec Inc pour le montant de 12 076.68 taxes incluses;
- . que cette dépense soit payée par la subvention de la TECQ 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-134 15. INFOS

- Compost
- La TECQ
- Courrier du MAMH

2024-08-135 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-136 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la **conseillère Guylaine Marin** que la présente séance soit levée à 19 h 39. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Dasmine Matiedje
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire